

**CRITÈRES DE SÉLECTION 2010**  
**DONNANT ACCÈS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE DE LA**  
**FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC.**

**ÉQUIPE DE COMPÉTITION DU QUÉBEC.**

**Pour se classer sur cette équipe, l'archer doit être inscrit au  
Programme de développement de l'excellence de la F.T.A.Q.  
Avant le 15 mai 2010.  
Exception pour les athlètes qui n'ont pas été actifs depuis l'instauration du  
programme en mai 2003.**

Amendement en date de 23 juin 2010 : Suite au changement du format du Championnat provincial les critères ont été amendés sur le nombre de rondes FITA 1440 et rondes FITA 70 m exigées. Le point 2.2 des critères a été modifié en conséquence. Le pointage du Championnat provincial sera comptabilisé sur 144 flèches.

À la fin de la saison extérieure 2010, la sélection des archers qui auront accès à l'équipe de compétition se fera suite au classement final établi à partir des critères suivants :

**1. Description du programme de l'équipe de compétition du Québec:**

- 1.1 Mesure fiscale d'aide financière du MELS : Mesure accordant un crédit d'impôt aux archers sélectionnés élite et relève.
- 1.2 Équipe de compétition du Québec : Équipe regroupant tous les archers qui seront sélectionnés excellence, élite et relève de la mesure fiscale d'aide financière du MELS. Les archers de cette équipe bénéficieront du support logistique de la fédération et auront accès à des séminaires de formation et aux camps d'entraînement.

**2. Critères de participation et de sélection de l'équipe de compétition du Québec:**

- 2.1 Mesure fiscale d'aide financière du MELS : S'être inscrit avant le 15 mai 2010 au programme de développement de l'excellence pour la sélection de l'équipe de compétition du Québec. L'archer désirant faire parti de la sélection et faire parti du groupe excellence, élite ou relève, doit présenter une inscription pour une seule catégorie. Chacun des résultats obtenus seront comptabilisé selon la catégorie inscrite lors de l'événement correspondant à la catégorie enregistrée au programme de l'excellence. Les archers de la catégorie maître doivent s'inscrire dans la catégorie sénior. Les archers paralympiques doivent s'inscrire dans les mêmes catégories régulières.
- 2.2 Durant la saison 2010 couvrant la période débutant le 18 septembre 2009 et se terminant à la date de tenue du championnat provincial 2010, les archers inscrits doivent participer à au moins six (6) FITA 1440 et à au moins cinq (5) rondes 70 mètres (2x36 flèches). Le classement final sera établi sur la somme du meilleur résultat FITA 1440 additionné aux deux (2) résultats des rondes FITA du championnat canadien extérieur, additionné au résultat de la ronde FITA du championnat provincial extérieur, additionné avec les deux (2) meilleurs résultats des rondes 70 mètres et additionné des points bonis de participation et des points bonis de performance.

- 3. **Points bonis de participation** : Pour chacune des rondes (1440 et 70m) complétée, l'archer recevra :

- 3.1 Ronde internationale tirée complétée en tant que membre de l'équipe canadienne déléguée: 20pts.
- 3.2 Ronde internationale tirée complétée à l'extérieur du Canada : 15pts.
- 3.3 Ronde identifiée au Canada : Ronde de sélection lors d'essais nationaux : 10pts.

#### **4. Points bonis de performance :**

- Pour chacune des médailles ou podium obtenu (1er,2ième,3ième), l'archer recevra:  
Événement international en tant que membre de l'équipe canadienne déléguée : 25, 20, 15pts.  
Événement international ayant lieu à l'extérieur du Canada : 20, 15, 10pts.

---

#### **Exemple :**

##### Rondes FITA 1440 et ronde double 70m :

- Meilleure ronde FITA 1440 = 1440pts
- + 1<sup>ère</sup> ronde Ch. Canadien = 1440pts
- + 2<sup>ième</sup> ronde Ch. Canadien = 1440pts
- + Ronde Ch. Provincial = 1440pts
- + 1<sup>ère</sup> meilleure ronde 70m = 720pts
- + 2<sup>ième</sup> meilleure ronde 70m = 720pts

Total des rondes = 7200pts

##### Bonis de participation :

- Championnat du monde = 20pts
- + 1 participation au circuit de la coupe du monde = 15pts
- + US Open = 15pts
- + Essais pour le ch. du monde = 10pts

Total des points de participation = 60pts

##### Bonis de performance :

- Championnat du monde : 3<sup>ième</sup> position = 15pts

Total des points de performance = 15pts

Nombre total de points au classement = 7275pts

- 
- #### **5. Durée de la candidature :** A partir de la saison 2009-2010, un archer dont c'est la première sélection sur l'équipe de compétition aura un délai de quatre années pour participer avec l'Équipe canadienne dans sa catégorie au championnat des Amériques, aux jeux panaméricain, à un championnat du monde extérieur, aux épreuves de classement mondiaux, aux jeux olympiques ou aux jeux olympique jeunesse. Le délai prendra effet l'année de sa sélection. Au delà de ce délai, un archer de 22 ans et plus ne sera plus éligible pour s'inscrire à l'équipe de compétition. Le délai de quatre années sera automatiquement renouvelé (remis à zéro) en date de la réalisation de l'un de ces objectifs.

#### **6. Pour qu'un pointage obtenu en ronde FITA soit considéré, il faut que:**

- 6.1 La compétition soit inscrite au calendrier officiel de la F.T.A.Q., de la F.C.A. ou de la FITA.
- 6.2 La compétition ait regroupé sur un même terrain et en même temps un minimum de trois (3) participants provenant d'un minimum deux (2) clubs différents.
- 6.3 L'archer ait complété la ronde en participant aux quatre distances réglementaires selon les règlements en vigueur.
- 6.4 La compétition soit sous la supervision d'un juge dûment accrédité par la FTAQ, FCA ou FITA.

6.5 Le pointage peut être réalisé au Québec, au Canada ou ailleurs à la condition que la compétition réponde aux exigences mentionnées ci haut.

6.6 Les pointages obtenus lors d'épreuves réalisées en soirée ne seront pas acceptés.

6.7 Lorsqu'une personne participe à une compétition qui a lieu à l'extérieur du Québec, c'est à cette personne qu'incombe la responsabilité de faire parvenir à la FTAQ une copie de sa carte de pointage et (ou) une copie du classement final émis par l'organisateur.

6.8 **Chaque archer a la responsabilité de faire parvenir à la F.T.A.Q. sous forme d'un fichier par le biais d'un courriel ou sur papier par le biais du courrier, tous les résultats qu'il désire comptabiliser pour la sélection de la saison extérieure 2010. Chaque archer doit conserver les cartes de pointage et (ou) une copie du classement final émis par l'organisateur. Les résultats doivent parvenir à la F.T.A.Q. avant le championnat provincial de l'été 2010. Les archers qui ne feront pas parvenir leurs résultats dans le temps prescrit seront éliminés de la sélection. Les résultats fournis seront vérifiés selon les copies du classement final fournis par chacun des organisateurs. Le responsable ajoutera par la suite le résultat de championnat provincial et procédera à la compilation des résultats et à la sélection des candidats.**

## **7. Le classement final des archers tiendra compte des modalités suivantes:**

7.1 Les résultats du championnat canadien extérieur et le résultat du championnat provincial extérieur peuvent être remplacés par son ou ses meilleur(s) résultat(s) si l'archer doit participer à une compétition d'envergure supérieure qui se tiendrait aux mêmes dates. Une compétition d'envergure supérieure étant définie comme les jeux panaméricain, le championnat des Amériques, les jeux olympiques, les jeux olympiques jeunesse, un championnat du monde ou une compétition extérieure internationale nécessaire à une sélection pour les jeux olympiques ou un championnat du monde. L'archer aura le même privilège si la maladie ou un accident rend sa participation impossible, Dans ce cas l'archer devra être en mesure de le démontrer par un document médical approprié. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, l'archer devra demander l'autorisation d'équivalence au responsable de la haute performance.

7.2 S'il y a ex-æquo au classement final pour la mesure fiscale d'aide financière du MELS, afin de départager les athlètes, nous allons prendre le cumulatif, le nombre de dix, etc des deux FITA 1440 tirées, lors du championnat canadien. L'archer qui aura le total le plus élevé remportera l'égalité.

## **8. Classement général pour faire la sélection des athlètes ayant accès au programme senior de développement :**

8.1 Le classement des athlètes se fera en regroupant les résultats pour les catégories d'âges suivantes :

HOMMES : senior, junior, cadet, pour chacun de styles

FEMMES : senior, junior, cadette, pour chacun de styles.

8.2 L'athlète ayant respecté les critères de sélection et qui se classe sur l'équipe Or (Gold team) de la FCA mais qui ne se classe pas parmi les archers sélectionnés excellence, élite et relève de la mesure fiscale d'aide financière du MELS (toutes catégories confondues), sera considéré membre de l'équipe de compétition. Cependant il ne sera pas admissible à l'aide financière du MELS.

8.3 L'athlète olympique ou paralympique ayant respecté les critères de sélection et qui se voit accordé un brevet par Sport Canada sera automatiquement sélectionné comme excellence.

### **9. La sélection de l'équipe senior du Québec se fera comme suit:**

Mesure fiscale d'aide financière du MELS :

Selon le classement final établi à la conclusion du championnat provincial.

Excellence : correspond aux athlètes brevetés par Sport-Canada ou reconnus par le MELS.

#### **Élite**

- 2 premiers hommes arc recourbé, catégories : junior, sénior
- 2 premiers hommes en arc à poulies, catégories : junior, senior
- 2 premières femmes arc recourbé, catégories : junior, sénior
- 2 premières femmes en arc à poulies, catégories : junior, sénior

#### **Relève**

- 1 prochain homme arc recourbé, catégories : junior, senior
- 1 prochain homme arc recourbé, catégories : 1er choix : un junior ou 2ieme choix : le premier cadet
- 1 premier ou prochain homme arc recourbé : cadet
- 1 prochain homme arc à poulies, catégories : junior
- 1 premier homme arc à poulies : cadet
- 1 première femme arc recourbé : junior, sénior
- 1 première femme arc recourbé : junior
- 1 première femme arc recourbé : cadette
- 1 première femme arc à poulies : junior
- 1 première femme arc à poulies : cadette

N.B. Les places toujours disponibles ne seront pas comblées.

### **10. Critère pour les athlètes sélectionnés et inscrits sur la liste du MELS**

Le programme sera effectif du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante. Pour avoir accès au montant total de crédit, l'athlète doit présenter un classement à la fin de la saison, sinon il n'aura accès au crédit que pour une période de 6 (six) mois.

**\* - Sans justification médicale appropriée, un archer qui bénéficie de la mesure fiscale du MELS et qui ne présente pas un résultat obtenu au championnat canadien extérieur tenu durant la période couverte par la durée de celle-ci, verra son application cessée en date du premier jour du mois de d'avril de la période en cause. La portion restante de la mesure sera transférée au candidat suivant ayant présenté un résultat au championnat canadien extérieur durant la période couverte par la durée de celle-ci. Le choix du candidat étant fait selon la liste de sélection appliquée au moment du choix de l'archer touché par la sanction.**

**Il est à noter, qu'à la fin de la saison, l'archer bénéficiaire de la mesure du MELS sélectionné dans une catégorie spécifique, qui changera de style de tir durant la période couverte par la durée de celle-ci, verra son application cessée en date du premier jour du mois de juillet de la période en cause.**

<b>N.B.: Il est entendu que le responsable de la haute performance décidera de tout cas qui n'a pas été prévu à l'intérieur de ces critères.</b>
--